

<b>DATE</b> 19 mai 2019 à 13 h 00	<b>LIEU</b> Hôtel de Ville	<b>PAGE</b> 1	<b>DE</b> 2
<b>PROJET</b> Compte rendu du Comité nautique			
N° Rencontre du mois de mai 2019		<b>RÉUNION N° 2019-01</b>	

**Sont présents :**  
Madame Claudia Baruch, Estérel  
Monsieur Charles Coulson, Estérel  
Monsieur Joseph Dydzak, Estérel  
Monsieur Gérard Lebeuf, Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson  
Monsieur Pierre Mercier, Estérel  
Monsieur François Richer Laflèche, Estérel  
Monsieur Stefan Tremblay, Estérel

## **1.0) Recommandations issues des discussions du comité**

### 1.1) Estérel Resort

- Demander aux clients en embarcation non motorisée d'être prudents face aux bateaux à moteur
- Encourager les clients en embarcation non motorisée à rester dans la zone 6 km/h (60 mètres de la berge)
- Demander de limiter le nombre d'embarcations non motorisées sur le lac en même temps
- Demander à ce que les clients qui louent les pontons possèdent une carte de conducteur d'embarcation de plaisance

### 1.2) Marina le Viking

- Empêcher qu'un bateau-école pour le wake surf navigue sur les lacs
- Demander à ce que les clients qui louent des embarcations possèdent une carte de conducteur d'embarcation de plaisance

### 1.3) Communications

- Production d'un dépliant détaillant le code de conduite nautique
- Production d'une liste regroupant toutes les embarcations avec propriétaires des deux villes pour la patrouille nautique et les hôtels de ville
- Tenter de discuter directement avec certains individus impliqués pour expliquer les avertissements et constats d'infraction donnés par la patrouille

### 1.4) Nouveaux règlements

- Voir à interdire le wake surf avant 10 h 00 et après 19 h 00

### 1.5) Bouées

- Ajouter un signe à l'entrée du lac Dupuis indiquant de vider l'eau de calle (ballasts)
- Ajouter et mieux disposer les bouées blanches indiquant la zone de 6 km/h (60 mètres)
- Replacer les bouées de wake-surf d'une meilleure façon

<b>DATE</b> 19 mai 2019 à 13 h 00	<b>LIEU</b> Hôtel de Ville	<b>PAGE</b> 2	<b>DE</b> 2
<b>PROJET</b> Compte rendu du Comité nautique			
<b>N°</b> Rencontre du mois de mai 2019		<b>RÉUNION N°</b> 2019-01	

1.6) Patrouille nautique

- Modifier les heures pour plus de présence en soirée et la fin de semaine
- Acquisition d'une motomarine pour la patrouille (meilleure détection des infractions)
- Acquisition d'une caméra de corps
- Modifier l'apparence de l'embarcation de patrouille pour une allure plus officielle
- Rapport immédiat des infractions et avertissements au Comité ou à certains membres
- Discuter avec les patrouilleurs pour mettre l'emphasis sur les infractions plus problématiques pour les citoyens.

Rédigé par

Vérifié par

François Richer Lafèche

Joseph Dydzak